

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 06 septembre 2018 à 20h45.

Rabastens, le 31/08/2018

### **Présents:**

Pierre VERDIER - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Daniel BARRAQUE - Danièle BOROT - Albert BRAS - Sarah CAMPREDON - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA - Jean-François COZZOLINO - Jacqueline FELZINES - Christian LE GRAND - Marie MONNIER - Bernard MONTLIVIER - Dominique MOUCHET - Ludivine PAYA DELMON - Marie-Pierre ROBERT - Jean-Paul RUFFIO - Stéphanie SARRADE - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC

### **Représentés :**

Madame Sabine ARTUSO ayant donné pouvoir à Danièle BOROT  
Monsieur Alain BREST ayant donné pouvoir à Annie VIGNERAC  
Monsieur Guy DELHAYE ayant donné pouvoir à Pierre VERDIER  
Madame Cécile DERREVEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Paul RUFFIO  
Madame Marie-Martine MANIAGO ayant donné pouvoir à Marie-Pierre ROBERT  
Monsieur Paul BOZZO ayant donné pouvoir à Jean-François CARIVEN  
Monsieur Bernard MONTFRAIS ayant donné pouvoir à Christian LE GRAND

**Absents/excusés:** Madame Aude CAPELLI, Monsieur Jean-Guy LECLAIR

**Secrétaire de séance :** Marie MONNIER

---

### **L'ordre du jour est le suivant:**

#### **Approbation du procès-verbal du 12/07/2018**

##### **1- Point sur la rentrée scolaire**

##### **2- Attribution de subventions aux associations 2018**

##### **3- Attributions de marchés**

###### **3.1- Entretien des réseaux d'assainissement d'eaux usées sur la commune**

###### **3.2- Marché à bons de commande travaux raccordement eaux usées eaux pluviales**

##### **4- Décision modificative n°2**

##### **5- Demandes de subvention sur investissements 2018**

##### **6- Ressources humaines**

###### **6.1- Avancements de grade 2018**

**6.2- Avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn avec effet au 01.07.2018**

##### **7- Point d'étape sur les travaux de l'Eglise Notre Dame du Bourg**

##### **8- Demandes de subventions pour les travaux sur les églises de Raust, Vertus et Saint-Géry**

##### **9- Point CCAS**

##### **10- Point sur les travaux**

##### **11- Point sur l'intercommunalité**

##### **Questions diverses**

#### **Approbation du procès-verbal du 12/07/2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

##### **1- Point sur la rentrée scolaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique que la rentrée des classes s'est très bien passée.

463 élèves inscrits

129 enfants en maternelle répartis sur 5 classes

334 en élémentaire répartis sur 18 classes et 1 classe ULIS

Les classes de CP et CE1 moins chargées (moyenne de 22,5) offrent de meilleures conditions pour les apprentissages fondamentaux.

27 enfants sont inscrits dans d'autres communes sur choix des parents. Couffouleux : 13, Grazac :

11, Saint-Sulpice : 3

2 classes de CP ont été installées côté maternelle.

Un grillage de 2 mètres de haut entoure désormais et sécurise les bâtiments de l'école et permet de dégager des espaces verts. Les entrées sont bien distinctes entre l'élémentaire et la maternelle, chacune matérialisée par un nouveau portail.

Nouvelle organisation interne avec un coordonnateur enfance jeunesse et un personnel gestionnaire ressources humaines pour apporter un meilleur service.

La restauration à nouveau assurée par le prestataire Ansamble Gastronomie qui s'est engagé à respecter le cahier des charges élaboré en collaboration avec les délégués des parents d'élèves.

## 2- Attribution subventions aux associations 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique que sur proposition des commissions vie quotidienne du 03/09/2018 et finances du 04/09/2018, il est proposé au conseil municipal de verser les subventions 2018 aux organismes et associations ainsi qu'il suit :

Association	Montant proposé 2018
CHAMBRE AVEC VUES	500 €
POUR L'EGLISE DE ST GERY	250 €
COMITE POUR LA DEFENSE ANIMALIERE	200 €
Association de Lutte contre les Maladies Animales du Tarn (ALMA)	174.00 € (5550 habitants X 0.02458 € + 303 bovins X 0.12398 €)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les montants proposés aux associations et autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements correspondants ainsi qu'il suit :

- pour l'église de St Géry, Comité pour la défense animalière, Association de Lutte contre les Maladies Animales du Tarn (ALMA) selon le tableau tel que présenté par Monsieur le Maire : **à l'unanimité**

- Chambre avec vues : **à l'unanimité** (Mme Danièle BOROT ne participe pas au vote).

## 3- Attribution de marchés :

### 3.1- Attribution de marché de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'assainissement d'eaux usées sur la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA qui indique à l'assemblée qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée pour un marché de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'assainissement d'eaux usées sur la commune.

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 08/08 et après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché d'entretien des ouvrages d'assainissement d'eaux usées sur la commune à l'entreprise SUEZ Eau France SAS pour un montant de 9 770 € HT.

Il est rappelé que ce marché est signé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour une durée de 48 mois.

Madame Annie VIGNERAC s'inquiète de la différence de prix si importante entre les deux candidats. Madame Ludivine PAYA indique que les deux candidats ont été recontactés pour confirmer que les montants étaient conformes au marché.

Chacun a maintenu son offre telle que proposée initialement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve l'offre telle que proposée,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au lancement dudit marché.

### 3.2- Attribution du marché à bons de commande travaux raccordement eaux usées eaux pluviales

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée pour le marché à bons de commande pour les travaux de raccordement eaux usées eaux pluviales.

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 08/08 et après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à bons de commande pour les travaux de raccordement eaux usées eaux pluviales à l'entreprise FAURE Philippe pour les montants et selon le bordereau de prix tel que proposé ainsi qu'il suit :

- forfait 0 à 5 ml PVC 100 : 1 450 € HT
- forfait 0 à 10 ml PVC 100 : 1 725 € HT
- forfait 0 à 20 ml tranchée : 2 047 € HT

Il est rappelé que ce marché est signé pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve l'offre telle que proposée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au lancement dudit marché.

#### **4- Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux d'étanchéité de surface et de toiture sur le second toit de la terrasse du dojo s'avèrent nécessaires, le devis proposé s'élève à 4 350 € et son engagement comptable nécessite les virements budgétaires suivants:

section de fonctionnement :

D compte 023 "virement à la section d'inv", fonction 01: 1 050€

D compte 022 "dépenses imprévues de fonctionnement", fonction 01: -1 050€

section d'investissement :

D compte 2158 "installation technique", opération 501 "SPORT", fonction 411: 4 350€

D compte 020 "dépenses imprévues investissement", fonction 01 : -3 300€

R compte 021 "virement de la section de fonct", fonction 01: 1 050€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

#### **5- Demandes de subvention sur investissements 2018**

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération en cours d'élaboration avec la Région et en vue du comité de programmation 2018 des demandes de subventions sur les investissements, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès des différents co-financeurs.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de travaux de réfection des cheminements piétons par la création ou l'amélioration de trottoirs les longs des RD 988 et RD 2.

Un aménagement important est également programmé dans le secteur du collège et de la nouvelle médiathèque pour la réfection des cheminements piétons et la sécurisation des accès pour les usagers ainsi que la création d'un plateau ralentisseur pour la protection des piétons.

Un autre élément nécessitant une intervention urgente et intégré au patrimoine de la ville, la réfection complète de l'escalier en pierre d'accès au quai des Escoussières, lieu des commerces. Ce chantier a fait l'objet d'une concertation avec l'Architecte des bâtiments de France.

Ces travaux sont programmés sur des voiries qui sont des axes de pénétration du centre bourg en tenant compte des opportunités liées à des travaux en concertation avec le Conseil départemental. Les plans de financements prévisionnels ont été examinés en commission des finances (04/09).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès des différents co-financeurs et à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

#### **6- Ressources humaines**

##### **6.1- Transformation de postes suite aux avancements de grade au titre de l'année 2018**

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Dans le cadre du statut applicable à la Fonction Publique Territoriale, des avancements de grade permettant d'accéder au cadre d'emploi supérieur, sont prévus sous réserve de remplir certaines conditions d'ancienneté et éventuellement d'examen professionnel.

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, de fait, il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre les nominations des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018,

Considérant que cette modification, préalable aux nominations, entraîne une transformation de l'emploi d'origine en emploi correspondant au grade d'avancement,

Vu les critères d'attribution interne de progression de carrière validés en Comité Technique du 05/02/2016 et Conseil Municipal du 15/03/2016 au titre des avancements de grade,

Considérant que la Commission Administrative du Centre de Gestion du Tarn réunie le 04 avril 2018 à émis un avis favorable à ces avancements de grade,

Vu que ces nominations répondent aux besoins de la collectivité,

Vu la commission des finances en date du 04/09/2018,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ACCEPTE la modification permettant la transformation des emplois selon le tableau ci-après:

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE DE NOMINATION	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL
REDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur Principal de 2ème classe	Rédacteur Principal de 1ère classe	1	Temps Complet
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps Partiel (80%)
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX	Agent d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps Complet

- ADOPTE cette modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

- MODIFIE, en conséquence, le tableau des effectifs,

- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés, les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## **6.2- Avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn avec effet au 01.07.2018**

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de refondre les prestations de son Service de prévention des risques professionnels à compter du 1er juillet 2018, afin d'accompagner au mieux les employeurs territoriaux sur les questions d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

Il est rappelé que l'adhésion au service de médecine préventive et de santé au travail (S.M.P) donne accès aux prestations du Service prévention du Centre de Gestion. Or, afin d'intégrer les nouvelles modalités d'actions et de tarification de ce service, le Centre de Gestion propose la signature d'un avenant à la convention qui nous lie à lui pour l'adhésion au S.M.P, à effet au 01.07.2018. Cet avenant a pour but d'introduire dans la convention d'adhésion au S.M.P :

-la mise en place de nouvelles prestations de réalisation ou de mise à jour « clé en main » du document unique d'évaluation des risques professionnels,

-la mise en place d'une prestation d'accompagnement à la réalisation du document unique gratuite pour les collectivités adhérentes au service de médecine préventive,

-un tarif préférentiel d'intervention du Service prévention pour les collectivités adhérentes au S.M.P : 400 €/jour (au lieu de 500 €/jour pour les non adhérents),

-les autres termes de la convention restent identiques.

Le Maire propose en conséquence d'autoriser la conclusion dudit avenant.

**Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25, et 26-1,

**VU** le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** la circulaire n°NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

**VU** la délibération n°54/2017 du 14 décembre 2017 du Conseil d'administration du Centre de Gestion fixant les nouvelles modalités d'intervention du Service Prévention et ses nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,

**AUTORISE** Monsieur, le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, cet avenant ayant pour effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 de mettre à jour les prestations du Service prévention auxquelles la qualité d'adhérent au service de médecin ouvre droit.

**7- Point d'étape sur les travaux de Notre-Dame du Bourg :**

**TRAVAUX NOTRE-DAME DU BOURG: Demande de subvention entretien et nettoyage du beffroi**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sarah CAMPREDON qui rappelle que par délibération en date du 05/09/2017, la commune a délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour le nettoyage et l'entretien du beffroi estimé à 9 000 €.

Il convient, à la demande des services de la DRAC de prendre une nouvelle délibération permettant d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la DRAC pour le nettoyage et l'entretien du beffroi sur présentation d'un devis pour un montant de 14 851,50 € HT .

Le plan de financement est le suivant:

Nature de l'opération	Dépenses éligibles HT	Participation co-financeurs	Autofinancement
		DRAC 40 %	
Strict entretien du beffroi - Notre-Dame du Bourg	14 851,50 €	5 940,60 €	8 910,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire :

- à déposer la demande de subvention auprès de la DRAC pour le nettoyage et l'entretien du beffroi,
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**RESTAURATION EGLISE NOTRE-DAME DU BOURG: Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de solliciter la DRAC dans le cadre des travaux de restauration de Notre-Dame du Bourg de Rabastens, classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Monsieur le Maire rappelle que l'édifice a fait l'objet d'une étude de diagnostic architecturale confiée à Monsieur Michel PERON (architecte du patrimoine) en collaboration avec Monsieur Géraud PERIOLE (concepteur lumière) et le cabinet TALLANDIER (économiste de la construction). Cette étude rendue le 22 novembre dernier a permis d'établir un programme de restauration par ensembles définis et chiffrés. Parmi ces ensembles, il ressort que des travaux prioritaires et urgents sont à engager sur la toiture de la sacristie et des chapelles mitoyennes du chœur.

Parallèlement à l'étude de diagnostic architecturale, une étude de diagnostic des peintures murales a été confiée à Madame Rosalie GODIN, dont le rapport a été remis en mars 2018.

Ce rapport met en évidence des zones particulièrement en péril sur lesquelles des travaux d'urgences de sauvetage sont à entreprendre.

Le dossier de demande de subvention pour la première partie concerne les zones de péril que les deux études ont permis de mettre en évidence pour un montant de 268 195,10 € HT, estimation de la part financière affectée aux travaux, et 42 131,47 € HT pour le forfait provisoire de rémunération de l'architecte en charge des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire :

- à déposer la demande de subvention auprès de la DRAC,
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **8- Demandes de subvention 2018 - Eglises de Vertus, Raust et Saint-Géry**

### **Demande de subvention à la Fondation pour la sauvegarde de l'art Français**

Dans le cadre de la restauration des églises de Vertus, Raust et Saint-Géry, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter le soutien financier de la Fondation de Sauvegarde de l'art Français.

Monsieur le Maire rappelle le détail de ces travaux:

Eglise de St Géry : restauration des peintures murales : 10 072,42 € HT

Eglise de Vertus : restauration du clocher et mise en valeur des cloches : 17 794,40 € HT

Eglise de Raust : restauration du clocher : 38 516,06 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès de la Fondation de Sauvegarde de l'art Français et à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

### **Demandes de subvention 2018 - Valorisation du patrimoine bâti / Soutien à la restauration du patrimoine : Eglises de Vertus et Raust**

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération en cours d'élaboration avec la Région et en vue du comité de programmation 2018 des demandes de subventions pour la valorisation du patrimoine bâti, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès des différents co-financeurs.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de travaux sur les églises selon le plan de financement tel que suit :

Nature de l'opération	Coût global HT	Dépenses éligibles	Co-financements		
			Département 20 %	Région 35 %	Auto-financement Commune
Eglise de Vertus : restauration clocher et mise en valeur des cloches	17794,4	17794,4	3558,88	6228,04	8007,48
Eglise de Raust : restauration du clocher	38516,06	38516,06	7703,21	13480,62	17332,23
<b>Total</b>	<b>56310,46</b>	<b>56310,46</b>	<b>11262,09</b>	<b>19708,66</b>	<b>25339,71</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès des différents co-financeurs et à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision étant entendu que la part restant à charge sera financé par les associations.

### **9- Point CCAS**

Madame Danièle BOROT indique que suite à l'incendie, les personnes ont été relogées sauf une qui reste sans logement. Le CCAS a fait l'acquisition d'une tente, d'un lit et d'un sac de couchage pour loger cette personne au camping des Auzerals.

Monsieur le Maire tient à remercier le travail des élus et des Rabastinois qui se sont mobilisés pour venir en aide à cette personne en situation de détresse.

### **10- Point sur les travaux**

#### **BATIMENT**

Réfection de bancs en bois d'espaces publics

Mise en place et fabrication des tables au lac des Auzerals

Mise en place de tables (Auger Gaillard-place du Moulin)

Démarrage de la calade

Participation aux festivités du 15 août

#### **VOIRIE**

Mise en place du contre sens cyclable (panneau et marquage)

Peinture parking des écoles, Collège, Place Auger Gaillard, Saint-Michel, place en zone bleue devant la Mairie)

Boulodrome

Pose de piquets bois au sol place Auger Gaillard

Peinture des arrêts bus de la ville

#### **ESPACES VERTS**

Travaux d'entretien

Monsieur le Maire souhaite remercier le travail des services, davantage de gens indiquent que la ville est plus belle et plus attrayante.

Madame Stéphanie SARRADE souhaite savoir quand le faucardage est prévu car les herbes sont très hautes au bord de la route de Condol, manque de visibilité pour sortir des maisons.

Madame Annie VIGNERAC demande quand le trou au bout de la rue Elie Aymeric sera comblé. Monsieur le Maire indique que le passage du camion des ordures ménagères endommage cette chaussée dans le virage. Le traitement bi-couche ne permet pas de tenir cette chaussée en état, les services vont profiter des travaux à venir sur la commune pour procéder à un décapage complet pour ensuite appliquer un enrobé.

Madame Annie VIGNERAC indique que le service des ordures ménagères est mal assuré par les services de la Communauté d'agglomération, les déchets sont à nouveau re mélangés, les plateformes de collectes mal entretenues.

Monsieur le Maire indique avoir interpellé les services de la Communauté d'Agglomération sur la dégradation du service, en effet, les containers sont à nouveau trop présents dans la ville.

Monsieur Albert BRAS indique que le porte à porte pratiqué dans les communes limitrophes favorise l'accumulation des déchets sur la commune de Rabastens surtout en campagne.

Madame Stéphanie SARRADE souhaite connaître la date d'ouverture de la médiathèque. Monsieur le Maire indique que les travaux ont pris du retard compte-tenu que le projet initial a été modifié. La date d'ouverture est non connue à ce jour.

Monsieur Christian TABOURIN s'interroge sur le devenir des actuels locaux.

Monsieur le Maire indique que rien n'a été décidé à ce sujet.

### **11- Point intercommunalité**

Monsieur le Maire indique que lors du dernier Conseil de Communauté il y a eu de nombreuses délibérations relatives à la désignation de nouveaux délégués pour remplacer Monsieur Bernard BACABE décédé récemment.

### **Questions diverses**

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir :

-si Monsieur le Maire a un retour de la Communauté d'Agglomération au sujet des travaux réalisés au complexe Las Peyras. Monsieur le Maire indique ne pas avoir de nouvelles informations.

-où en est le site internet de la Mairie. Monsieur le Maire indique que l'on devrait avoir de bonnes nouvelles d'ici la fin de l'année.

-où en est le dossier des compteurs Linky. Monsieur le Maire indique ne pas avoir encore donner suite.

Monsieur le Maire rappelle les prochains spectacles sur la commune Crozada, le Mapping vidéo à Notre-Dame du Bourg et les journées du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14